

INSCRIPTIONS

L'inscription se réalise sur place et n'est effective qu'au moment où le dossier est complet (en respectant les délais imposés).

Documents requis

À apporter au secrétariat lors de l'inscription :

1. votre diplôme, brevet, équivalence, expérience utile (documents originaux);
2. La carte d'identité + une photocopie recto-verso ;
3. le montant du droit d'inscription ou une preuve du droit d'exemption (attestation et/ou numéro ibis).

Si vous avez terminé vos **ÉTUDES À L'ÉTRANGER**, vous devez introduire une demande d'équivalence de votre diplôme ou certificat auprès des services d'homologation, **avant le 15 juillet**. La décision d'équivalence est à remettre au secrétariat lors de l'inscription. Pour plus d'information, veuillez surfer sur le site : www.equivalences.cfwb.be

Remarque

Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est calculé selon le nombre de modules choisis et est imposé par la Communauté française (entre 20€ et 170€). Il n'est pas remboursable. Le paiement s'effectue de préférence par carte bancaire (Bancontact / Mister Cash) ou par virement bancaire.

Une dispense du droit d'inscription est accordée :

- aux demandeurs d'emploi l'ORBEM ou le FOREM (démarches effectuées par le secrétariat sauf auprès du VDAB);
- aux personnes bénéficiant du minimex.
- aux personnes bénéficiant d'une allocation pour personnes handicapées.

Attention aux dates indiquées sur ces documents !

(se renseigner auprès du secrétariat)

Horaire d'inscription

À partir de mi-juin (fermé pendant les congés scolaires)

- Les lundis et jeudis de 16h00 à 21h00
- Les mardis et mercredis de 14h00 à 19h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Attention ! Cet horaire est susceptible d'être modifié. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous invitons à consulter celui-ci sur notre site internet avant de vous rendre à l'Institut. (www.ceria.be/irg)

ACCÈS AISÉ

Voiture : Ring O - sortie 16 - direction Anderlecht

Métro : ligne 5 - CERIA/COOVI

Bus : 75 - 98 / De Lijn : 141-142-144-145-170-171

Possibilité de bénéficier du CONGÉ-ÉDUCATION PAYÉ

(renseignement : www.emploi.belgique.be)



Enseignement supérieur pédagogique
de type court de promotion sociale

C.A.P.A.E.S
**CERTIFICAT D'APTITUDE
PÉDAGOGIQUE APPROPRIÉ À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**



Directrice a. i. : Geneviève KAYSER
Campus CERIA - Bâtiment 4c - 2ème étage
avenue Emile Gryson, 1 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 / 526.75.40 - FAX : 02 / 526.75.42
www.ceria.be/irg
secretariat.irg@ceria.be

VOUS ÊTES EN FONCTION DANS UNE ?

VOUS DÉSIREZ PARFAIRE VOS COMPÉTENCES ?

Les différents modules proposés répondent aux conditions imposées dans le décret du 17 juillet 2002.

En tant qu'opérateur de formation, la promotion sociale a réalisé un dossier pédagogique décrivant la formation CAPAES (téléchargeable sur le site du CPEONS).

La formation théorique:

Elle se développe autour des axes socio-politique, psycho-relacionnel et pédagogique. L'évaluation de ces modules se base sur un travail écrit d'intégration de ces différents axes.

La formation pratique:

- Plusieurs séminaires sont organisés dans le cadre de l'horaire.
- Chaque candidat reçoit un dossier comprenant la convention (en 3 exemplaires) à faire compléter par la Haute Ecole. Ces conventions sont rentrées auprès du professeur de l'Institut.
- Le candidat propose un projet qu'il désire développer (ce projet pouvant émaner du candidat lui-même, d'une concertation avec l'équipe de la Haute Ecole, ...).
- Le candidat négocie avec l'accompagnateur de la Haute Ecole son plan d'accompagnement. Dans le cadre de cette formation pratique, nous pensons que le terme « coach » correspond le mieux au rôle général de l'accompagnateur de la Haute Ecole.
- Le candidat développe son projet et rentre le travail écrit auprès du professeur de l'Institut Roger Guilbert.
- En fin de parcours, l'Institut Roger Guilbert (via la direction et/ou les professeurs) prend l'avis de l'accompagnateur.

Formation théorique

CAPAES UF1 : Formation générale

Formation psychopédagogique : axe socio-politique 16 p.

Formation psychopédagogique : axe psycho-relacionnel 20 p.

Formation psychopédagogique : axe pédagogique 36 p.

CAPAES UF2 : Formation spécifique

Formation psychopédagogique : axe socio-politique 20 p.

Formation psychopédagogique : axe psycho-relacionnel 16 p.

Formation psychopédagogique : axe pédagogique 36 p.

Formation pratique : accompagnement, analyse des pratiques et développement professionnel

CAPAES UF3

Pour non-titulaires d'un titre pédagogique

108 p.

CAPAES UF4

Pour titulaires d'un titre pédagogique

24 p.

ORGANISATION POUR LES NON-TITULAIRES D'UN TITRE PÉDAGOGIQUE

Formation théorique:

CAPAES UF1 : certains lundis soirs, mardis soirs et mercredis soirs à partir de septembre.

CAPAES UF2 : les lundis soirs et une partie des mardis soirs à partir de janvier.

Formation pratique:

CAPAES UF3 : les mercredis soirs à partir de septembre.

ORGANISATION POUR LES TITULAIRES D'UN TITRE PÉDAGOGIQUE

Formation théorique:

CAPAES UF2 : les lundis soirs et une partie des mardis soirs à partir de janvier.

Formation pratique:

REMARQUES

- Dans le cadre de ces modules, le dossier professionnel n'est pas abordé. Celui-ci fait l'objet d'une production écrite personnelle dont le candidat assure la responsabilité et qu'il développe en toute autonomie. (circulaire 614 du 10 septembre 2003 téléchargeable sur www.adm.cfwb.be « documents officiels - circulaires »).
- Les modules sont organisés si le nombre d'inscrits est suffisant.
- Les cours démarrent durant la seconde semaine de septembre et se donnent en soirée (de 18h à 21h30).